

Note des interlocuteurs sociaux de la CP 332 concernant les conditions de sortie de crise Covid-19 dans le secteur des milieux d'accueil de l'enfance

En tant qu'interlocuteurs sociaux de la CP 332, nous insistons tout d'abord sur la nécessité de garantir la viabilité financière des services, tant pendant la durée de la crise que dans la période de transition vers une activité plus normalisée.

Ceci constitue une condition nécessaire au maintien des services à la population, en quantité et en qualité (places d'accueil, normes d'encadrement, services adaptés aux besoins, etc.), ainsi qu'au maintien de l'emploi et de conditions de travail correctes.

Nous avons participé activement aux concertations dans le cadre de l'élaboration de la plupart des circulaires sous-sectorielles visant à organiser les services dans la crise. Nous tenons à souligner que, là où une réelle concertation a pu prendre place en temps utile avec les autorités, une plus-value certaine a été constatée quant à la pertinence et l'opérationnalité des mesures préconisées.

En revanche, nous continuons à regretter le trop grand nombre de points sur lesquels la communication des autorités reste floue et/ou arrive tardivement, laissant ainsi la place à de nombreuses interprétations divergentes de la part des bénéficiaires, et ce particulièrement en ce qui concerne l'absence d'informations claires quant à la compensation de la perte des recettes issues de la participation financière des parents, l'absence de précisions concernant les assouplissements de la participation financière des parents et le manque de clarté - voire l'absence (en ce qui concerne l'ATL) – des recommandations concernant les mesures sanitaires.

Dans ce sens, nous insistons pour que la responsabilité des décisions prises, notamment en matière d'impact organisationnel ou financier pour les services et les bénéficiaires, se situe au niveau des autorités, ce qui nécessite, dans des délais raisonnables, une communication claire, précise et cohérente aussi bien vers les opérateurs que vers le public. Du temps doit également être laissé aux opérateurs pour opérationnaliser les différentes mesures au sein de leurs structures.

Les interlocuteurs sociaux de la CP 332 souhaitent, en outre, attirer l'attention des autorités sur la nécessité d'accompagner la sortie de crise dans le secteur.

Au niveau des services, et par manque d'informations, nous devons constater la difficulté à réinstaurer un cadre de travail clair et sécurisant, une capacité de travail en commun, un projet d'accueil, un projet socio-sanitaire, etc. durant cette période de turbulences qui, met non seulement en cause les fondements-mêmes de nos sociétés, mais interroge également nos pratiques habituelles. La façon dont chacun.e vit la crise et la période de confinement, accompagnée ou pas de travail, à domicile ou dans le lieu de travail, en fonction de sa propre situation familiale et sociale, amène à aborder cette sortie de crise avec des sentiments variés et parfois difficilement partageables.

De même, la mise en place des mesures de protection avec des directives qui évoluent continuellement déstabilise les certitudes professionnelles, allant du « tout est interdit » vers « tout est autorisé », en passant par de nombreuses nuances possibles entre les deux. Cela met les personnes chargées d'implémenter ces mesures ou de les faire appliquer dans des situations complexes et souvent pleines de contradictions. Certains services, souvent les plus petits, éprouvent des difficultés à mettre en place ces directives et à rassurer le personnel et les bénéficiaires sur la pertinence de ces mesures. L'on peut craindre alors, faute de message clair, des fonctionnements si différents qu'ils en deviennent, malgré eux, inégalitaires dans les services rendus aux bénéficiaires.

Au vu de ces constats, il nous semble que 3 axes d'actions doivent être mis en œuvre, qui ne seront cependant efficaces que si la viabilité financière est assurée, permettant ainsi aux services de retrouver une certaine sérénité :

1) Un service conseil permettant une analyse des risques spécifique au service et capable d'évaluer si les mesures telles qu'elles sont mises en œuvre répondent bien à ces risques. Ce service devrait pouvoir être disponible gratuitement pour tous les opérateurs relevant de la CP332 qui souhaitent recevoir un soutien. Nous pensons qu'une ASBL telle que l'ABBET à Bruxelles devrait être soutenue financièrement par les autorités pour assurer cette mission complémentaire dans tous les services du non-marchand actifs en Région de Bruxelles Capitale, y compris pour les services ne dépendant pas des autorités bruxelloises. Un dispositif équivalent devrait être mis en place sur le territoire wallon et être financé par les autorités régionale et communautaire. Une solution à court terme pourrait être un élargissement temporaire du champ d'action de l'ABBET au territoire wallon, ou d'une autre ASBL similaire qui serait en mesure de mettre en place le projet rapidement.

2) La sortie de crise devrait pouvoir être accompagnée dans les services qui le souhaitent via un soutien à la supervision d'équipe. Celui-ci devrait permettre la réémergence d'un climat de bienveillance, ouvrant la possibilité d'expression des sentiments divers sans jugement, et ainsi favoriser la construction et l'adhésion à un projet de sortie de crise du service en équipe. Les Fonds sociaux MAE (et ASSS) sont déjà bien outillés en compétences et en ressources d'opérateurs, mais ne pourront pas répondre à la demande importante qui va apparaître. Nous demandons aux pouvoirs publics de soutenir ce projet financièrement via les Fonds sociaux

3) Chaque travailleur, sur base de son vécu, pourrait mal vivre cette sortie de crise, tout comme il a pu vivre mal la crise elle-même. Les possibilités de soutien psychologique individuel mises en place aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles sont une opportunité à maintenir absolument. Cependant, à la fois dans le trajet individuel débouchant vers une telle démarche, comme dans la possibilité d'être pris en considération dans un contexte professionnel spécifique, il nous semble que des efforts doivent être faits :

- D'une part, nous demandons la mise en place d'une campagne d'informations reprenant spécifiquement les références au secteur d'activité (le message se veut être identifiant, permettant de se sentir concerné et compris dans sa propre réalité),

- D'autre part, que des psychologues référents sectoriels soient identifiés, et puissent être (in)formés sur les enjeux spécifiques des secteurs d'où émanent ces demandes de soutien.

Il nous semble là-aussi qu'un soutien financier des autorités pourrait permettre aux Fonds sociaux MAE (et ASSS) d'assurer la campagne et la sensibilisation des intervenants de référence.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer afin d'identifier ensemble les modalités de réalisation et de financement de ces trois axes qui puissent être le plus possible en adéquation avec les besoins du terrain.

Pour les partenaires sociaux,

Marc Payen

Président CP 332